



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 13 avril 2020 par téléconférence à 18h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire
M. Daniel Charest, conseiller
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Était absent : M. Bertrand Breton, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2020 - 04 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par téléconférence
3. Adoption des procès-verbaux des 09 et 20 mars 2020
4. Suivi des procès-verbaux
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés - mars 2020
 - 5.2. Présentation des comptes à payer - mars 2020
 - 5.3. Rapport de trésorerie - mars 2020
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Jeux 50 ans - Demande d'aide financière
8. CAB Don besoins alimentaires
9. Protocole d'entente d'entraide intermunicipale
10. Procédure de travail sécuritaire COVID-19
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 13 avril 2020 soit accepté tel que présenté.

2020 - 04 - 002 Séance à huis clos par téléconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été prolongé jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Résolution n° 2020 - 04 - 003 Adoption des procès-verbaux des 09 et 20 mars 2020

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les procès-verbaux des séances des 09 et 20 mars 2020 soient adoptés tels que présentés.

2020 - 04 - 004 Suivi des procès-verbaux

Le suivi du procès-verbal est présenté, discuté et réglé.

2020 - 04 - 005 Administration

2020 - 04 - 005 - 1 Liste des comptes payés - mars 2020

Les comptes payés au mois de mars 2020 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 26 750,60 \$.

Résolution n° 2020 - 04 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - mars 2020

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
SHINO MURAKI	30,00
SHINO MURAKI	130,00
DONALD LEBOURQUE	150,00
DONALD LEBOURQUE	20,67
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	431,15
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	323,08
BOUFFARD SANITAIRE INC.	531,51
BRUNSWICK NEWS	787,50
HYDRO-QUEBEC	1 031,92
HYDRO-QUEBEC	111,83
DONNA LÉVESQUE	4,90
MUN. DE ST-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA	395,75
TELUS	130,87
MUN. DE ST-ALPHONSE	385,00
MRC D'AVIGNON	375,85
VISA DESJARDINS AFFAIRES	14,67
VISA DESJARDINS AFFAIRES	17,20
VISA DESJARDINS AFFAIRES	17,20
VISA DESJARDINS AFFAIRES	62,96
VISA DESJARDINS AFFAIRES	49,25
VISA DESJARDINS AFFAIRES	37,00
AVENTURES ARTÉMIS	200,00
Total à payer	5 238,31

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 13 avril 2020.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2020 - 04 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - mars 2020

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	mars 2020	35 323,71
<u>Revenus</u>		61 387,28
Taxes municipales	43 777,43	
Transferts reçus	5 460,00	
Autres revenus	12 149,85	
<u>Dépenses</u>		- 40 118,34
Fournisseurs	18 295,99	
Salaires et cotisations	18 762,35	
Autres dépenses	3 000,00	
Frais bancaires	60,00	
Solde de clôture	mars 2020	<u>56 592,65</u>
Évolution	mars 2020	+ <u>21 268,94</u>

2020 - 04 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2020 - 04 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

M. David Ferguson fait une mise à jour sur les réunions de la table des maires de la MRC d'Avignon.

2020 - 04 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

Aucune activité particulière n'est à rapporter.

2020 - 04 - 007 Correspondance

2020 - 04 - 007 - 1 Jeux 50 ans - Demande d'aide financière

Le point est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

Résolution n° 2020 - 04 - 008 CAB Don besoins alimentaires

CONSIDÉRANT la crise actuelle pour contrer la pandémie de la COVID-19 et les enjeux de santé publique qui y sont liés pour l'ensemble des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est s'engage à verser un montant de 250,00 \$ au Centre d'action bénévole L'Ascension-Escuminac afin de garantir ses besoins en tant que banque alimentaire.

Résolution n° 2020 - 04 - 009 Protocole d'entente d'entraide intermunicipale

CONSIDÉRANT la crise actuelle pour contrer la pandémie de la COVID-19 et les enjeux au niveau du maintien des services essentiels ;

CONSIDÉRANT QUE le bon fonctionnement de l'administration, les infrastructures et la voirie municipales est essentiel pour la poursuite des activités dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' en cas de pandémie ou autre situation de sinistre ou d'urgence, certains services municipaux pourrait manquer d'effectifs pour maintenir les services essentiels ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC d'Avignon souhaitent mettre en place un mécanisme d'entraide en cas de besoin et qu'un projet d'entente a été soumis aux membres du conseil pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est adhère au protocole d'entente d'entraide inter municipale en cas de situation d'urgence ;

QUE la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est désigne M. David Ferguson, maire, et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire trésorier à signer le protocole d'entente.

Résolution n° 2020 - 04 - 010 Procédure de travail sécuritaire COVID-19

CONSIDÉRANT la crise actuelle pour contrer la pandémie de la COVID-19 et les enjeux au niveau du maintien des services essentiels ;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est de préserver la santé de ses employés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la procédure de travail sécuritaire soit adoptée telle que présentée et que son application soit effective aussi longtemps que nécessaire.

2020 - 04 - 011 Varia

L'ensemble des membres du conseil municipal n'étant pas présent, aucun point n'est ajouté en vue d'une résolution.

Résolution n° 2020 - 04 - 012 Levée de l'assemblée

À 19h20, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.

Accepté.

David Ferguson
Maire suppléant

Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier